

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 21 Mai 2021 à 20h

L'an deux mille vingt-et-un, le 21 mai, à 20 heures.

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la communication pour raison sanitaire, sous la présidence de Monsieur JOUILLEROT Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Magali SCHNEIDER, Martial VAUTHERIN, Claude INVERNIZZI, Mélitine BONDENET, Véronique DELAGRANGE, Jérôme GUENOT, Romain PRETET, Julia ROBERT, Florence SUZANNE, Jean-Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT.

Absence Excusée : GUENOT Jérôme : Arrivée 20h35

INVERNIZZI Claude a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation compte rendu du conseil municipal du 09.04.2021
- 2- Décision modificative n°1
- 3- Décision prise de compétence AOM « Autorité Organisatrice de la Mobilité » par la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes
- 4- Décision attributive vente Mairie de Tournedoze
- 5- Demandes de subventions
- 6- Informations et Question diverses

Complément au compte rendu du 09 Avril 2021 :

Dans le compte rendu qui concernait le vote du budget primitif 2021, il a été oublié l'information concernant le vote des taxes.

M le Maire rappelle que les communes ne percevront plus les produits de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour compenser cette perte, les communes percevront la part départementale de la taxe foncière Bâti égal à **18,08 %**.

Le nouveau taux de la **Taxe Foncière Bâti** sera de **4,50 %** (part communale) auquel s'ajoute les **18,08 %** de la part départementale soit **22,58 %**.

Le taux de la **Taxe Foncière Non Bati** reste inchangé soit **9,32 %**.

Vote à l'unanimité

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 04 2021

Votants : 13 Pour : 13

2. Décision modificative N° 1

Il y a lieu de corriger une imputation sur le budget primitif : 1 500 € ont été imputés en opération d'ordre au compte 673/042 au lieu du compte 673/67.

Monsieur le trésorier a demandé d'établir une décision modificative afin d'équilibrer le chapitre 042 du budget communal.

Votant : 13 pour : 13 contre : 0 abstention : 0

3. Décision prise de compétence AOM « Autorité Organisatrice de la Mobilité » par la Communauté de communes des deux vallées vertes

Le 11 mars 2021, lors de son conseil communautaire, la CC2VV s'est prononcée favorablement pour la prise de compétence AOM « Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire. Le conseil municipal doit se prononcer sur ce transfert de compétence.

Si les communes acceptent la modification statutaire, la CC2VV deviendra une AOM locale à compter du 1^{er} juillet 2021.

La région reste compétente pour les services supra-territoriaux, notamment dans la gestion des transports scolaires.

Concernant le service TADOU sur notre territoire, une convention de délégation de gestion avec le PETR Doubs Central sera nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour la prise de compétence

Votant : 13 pour : 9 contre : 1 abstention : 3

Arrivée de GUENOT Jérôme 20h35

4. Décision attributive vente bâtiment Mairie de Tournedoze

Voir délibération jointe.

Votant : 14 pour : 14

5. Demandes de subventions

M. Le Maire énonce au conseil les différentes demandes émanant d'associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Club du nouveau Millénaire **350 €**

Votants : 14 Pour : 14

- Banque alimentaire de Franche-Comté **100 €**

Votants : 14 Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 1

6. Informations et Question diverses

↳ Réflexion pour l'achat défibrillateur pour la salle de communication

↳ Ecole :

- Pour la prochaine rentrée scolaire, incertitude quant à garder nos 5 classes au sein de notre RPI. Nous nous dirigeons vers 2 classes à Rang (maternelle et CP) et 2 classes sur Anteuil (CE1-CE2 et CM1-CM2).

- Avec le retour de la convention officialisée par l'éducation nationale, nous allons pouvoir acter l'achat des tablettes numériques pour un coût de 5000€ subventionné à hauteur de 50%.

↳ Logements des écoles : Deux logements seront libérés courant juillet. Des travaux de rénovation seront à réaliser.

↳ Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021.

Les 2 scrutins se tiendront à la mairie d'Anteuil.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Gérard JOUILLEROT



